



Changement de banque en situation d'interdiction d'émettre des ch

Par **mappa**, le **30/12/2008** à **13:48**

Suite à plusieurs incidents survenus sur mon compte bancaire, en ayant averti mon conseiller et trouvé un terrain d'entente le 13/12/2008 en attendant les nouvelles rentrées d'argent. Je reçois comme même le 20/12/2008 une lettre d'interdiction d'émettre des chèques - un chèque de 67 euros refusé et 50 euros de frais de rejet. Ayant repris tous mes relevés bancaires depuis le début de l'année, je viens de me rendre compte que ils m'ont prélevé pour l'année 3 287.52 euros de frais (tout confondu : les frais normaux liés au compte + frais abusifs qui s'élèvent largement à + de 2500 euros.

Je suis écoeurée - et pas de dialogue avec mon banquier possible.

Puis-je dans cette situation (en interdiction d'émettre des chèques) changer de banque?

Merci.

Par **jeetendra**, le **30/12/2008** à **16:02**

bonjour, vous pouvez changer de banque mais il y a des frais et surtout trouver un bon banquier, allez sur ce site très bien expliqué www.linternaute.com
bonne fête de fin d'année à vous, cordialement

Par **Patricia**, le **30/12/2008** à **18:18**

Bonsoir,

Vous ne précisez pas si vous êtes fichée FCC (Fichier Central des Chèques) à la BdeF pour chèques sans provision et interdiction de chéquiers.

SI OUI, ça m'étonnerait et je ne pense pas qu'une autre banque accepte de vous ouvrir un compte.

Sachant qu'elles consultent et ont toutes accès à ce fichier avant de donner leur accord...

Reste à savoir aussi qu'aucune banque n'est obligée de délivrer chéquiers et carte bleue même après l'ouverture d'un compte.

Tout est basé sur la confiance initiale.

Vous êtes écoeurée mais votre conseiller vous a quand même averti des conséquences et des frais avant d'atteindre 2500 e

Par **mappa**, le **30/12/2008 à 20:46**

Bonsoir,

Merci de votre réponse.

Pour l'instant je n'ai qu'un chèque de 67 euros qui a été refusé + 50 euros de frais.

Dès demain je peux régulariser ce chèque, s'ils ne rejettent pas les suivants, étant donné que je reçois ma paye demain au plus tard.

J'ai eu mon conseiller ce matin au téléphone qui m'a dit encore une fois qu'il comprenait la situation et qu'il allait voir directeurs d'agence et qu'il me appellerait ensuite. Je l'ai rappelé à 17h et aucune réponse.

Je n'ai pas averti de quoi que ce soit car je tiens tjrs mon conseiller au courant en cas de coups dur (par exemple casse vitres et autres meubles et j'en passe étant donné que j'ai une fille handicapée de surcroît hyperactive) et tjrs la même réponse : ne vous en faites pas je fais le nécessaire.